

ANNEXE PARTIE 4 TABLEAU 1 : DESCRIPTION DE L'OFFRE DE SERVICES AUX ENTREPRISES (Par MTESS, CPMT ET EQ)

NB. Par accessibilité des services d'Emploi-Québec aux personnes handicapées, EQ entend :

- tant l'accessibilité aux services d'Emploi-Québec, au Centre Service Québec (Ex. une personne sourde ou malentendante peut bénéficier d'un service d'interprétariat lors de visites et/ou entrevues avec des employeurs);
- que l'accessibilité à la participation aux mesures d'Emploi-Québec. Dans ce cadre, EQ peut rembourser jusqu'à concurrence de 10 000 \$ notamment pour des services d'interprétariat, des travaux pour l'accessibilité et/ou la sécurité des lieux, l'adaptation du poste de travail.

→ **De l'offre spécifique à l'offre non spécifique** : 1) l'offre spécifique regroupe des services/programmes/mesures dédiés aux entreprises qui intègrent des personnes handicapées 2) il existe une offre qui n'est pas dédiée aux entreprises qui intègrent des personnes handicapées mais qui comporte des éléments de spécificité en lien avec l'insertion en emploi des personnes handicapées 3) l'offre non spécifique dite « universelle » est offerte aux entreprises qui intègrent toute population y compris les personnes handicapées.

Légendes

→ **Besoins des entreprises** : cette rubrique indique le (ou les types) de besoins au(x)quel(s) le service/programme/mesure répond.

Besoins liés :

- (1) à la présence de stéréotypes/préjugés et appréhensions à l'égard des PH.
- (2) à l'information, l'orientation et la référence.
- (3) à l'analyse de la situation et à l'identification des besoins.
- (4) aux stratégies organisationnelles et stratégies de gestion des ressources humaines.
- (5) à l'acquisition du personnel (recrutement/sélection/accueil).
- (6) au développement du personnel (formation, etc.).
- (7) à la fidélisation du personnel.

→ **Directe/Indirecte (D/I)** : cette rubrique précise qui assure la maîtrise d'œuvre du service/programme/mesure offert.

Est-ce uniquement le MTESS/CPMT/EQ (D)? Cette maîtrise d'œuvre est-elle partagée entre le MTESS/CPMT/EQ et un ou d'autre(s) acteur(s) (D/I)? Cette maîtrise d'œuvre est-elle uniquement assumée par un ou d'autre(s) acteur(s) (I)?

→ **Intégration/Réintégration/Maintien en emploi (I/RéI/Me)** : cette rubrique précise si le service/programme/mesure soutient les entreprises dans l'intégration (I) et/ou la réintégration (RéI) et/ou le maintien en emploi (Me) des personnes handicapées. **Pré Intégration (PréI)** par exemple via un stage.

→ **Employeur/Syndicat (E/S)** : cette rubrique indique si ce service/programme/mesure concerne ou s'adresse à l'employeur (E), au syndicat (S) ou aux deux (E/S).

→ **Entreprises admissibles (Secteur public et parapublic PP/ Secteur privé P/ Secteur de l'économie sociale et de l'action communautaire ESAC)** : cette rubrique précise le ou les grand(s) secteur(s) d'entreprises admissibles (PP/P/ESAC) ou certains critères plus spécifiques d'admissibilité. L'existence d'exclusions est aussi signalée (Exc).

OFFRE SPÉCIFIQUE (dédiée aux entreprises qui intègrent des personnes handicapées)																							
Besoins des entreprises?							Nom du service/programme/mesure ?	Offert par?			Maîtrise d'œuvre?		Domaine?			A qui?		Admissibilité?				Type d'accompagnement?	
1	2	3	4	5	6	7		MTESS	CPMT	EQ	D	I	I	Rél	Me	E	S	PP	P	ESAC	Exc	Aide financière pour...	Soutien technique pour...
	X	X	X	X		X			X	x	X	X		X	X	X ¹	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> soutenir le salaire de la PH en évaluation soutenir le salaire de la PH embauchée soutenir le salaire de l'encadrement interne compenser les absences dues à des traitements médicaux rendre accessibles les lieux de travail adapter le poste de travail des frais d'interprétariat répondre à toute autre besoin particulier de la PH embauchée 	<ul style="list-style-type: none"> (via Service d'assistance aux employeurs). Référer et mettre en contact l'entreprise avec ressource(s) spécialisée(s) (SEMO) de sa région. Cette ressource va assurer l'intégration et le suivi. 	
																					EN SAVOIR + http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/entreprises/recruter/aide-financiere-a-lembauche/contrat-dintegration-au-travail/ EN SAVOIR ++ http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_9_Contrat_integration_travail/Guide_CIT.pdf		
				X		X			X	X	X	X		X	X				X ²	<ul style="list-style-type: none"> soutenir le salaire de la PH embauchée Il existe aussi des subventions de consolidation et de démarrage pour les entreprises adaptées.			
																					EN SAVOIR + http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/entreprises/recruter/aide-financiere-a-lembauche/programme-de-subventions-aux-entreprises-adaptees/ EN SAVOIR ++ http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_11_PSEA/PSEA.pdf		
X ?			X	X		X	x			X	X	X		X	X			X	X	X		<ul style="list-style-type: none"> se faire reconnaître publiquement comme un employeur qui se distingue par ses efforts particuliers en matière d'embauche et de maintien en emploi des PH 	
																					EN SAVOIR + https://www.mess.gouv.qc.ca/prix-employeur-engage/		

¹ Sans s'adresser directement aux syndicats, cette mesure les concerne dans certaines de ses dimensions (ex. emploi admissible).

² Entreprises adaptées détenant une accréditation d'Emploi-Québec.

OFFRE non dédiée aux entreprises qui intègrent des personnes handicapées mais qui comporte des éléments de spécificité en lien avec l'insertion en emploi des personnes handicapées																							
Besoins des entreprises?							Nom du service/programme/mesure ?	Offert par?			Maîtrise d'œuvre?		Domaine?			A qui?		Admissibilité?				Type d'accompagnement?	
1	2	3	4	5	6	7		MTESS	CPMT	EQ	D	I	I	Rél	Me	E	S	PP	P	ESAC	Exc	Aide financière pour...	Soutien technique pour...
?			X	X	X	X	Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) ³			X ⁴	X	X	X		X	X	X ⁵	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> soutenir le salaire du travailleur ou de la travailleuse soutenir le salaire de l'encadrement ou de l'accompagnement interne mettre en place des activités particulières ou adapter des outils de gestion des ressources humaines. Peut comprendre la sensibilisation du personnel et la formation du personnel d'encadrement. compenser des dépenses de formation d'appoint de la personne Voir note 5.	
																					EN SAVOIR + http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/entreprises/recruter/aide-financiere-a-lembauche/integration-des-immigrants-et-des-minorites-visibles/ EN SAVOIR ++ http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_10_Programme_PRIIME/Guide_PRIIME.pdf		
				X		X	Programme Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP) ⁶			X	X	X	X		X	X	X ⁷	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> soutenir le salaire du travailleur ou de la travailleuse soutenir le salaire de l'encadrement ou de l'accompagnement interne Voir note 5.	
																					EN SAVOIR ++ http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_10_Programme_PRIIME/5_10_1_IPOP.pdf		
				X	X	X	Subvention salariale <i>Mesure</i> ⁸ Cette mesure comporte deux volets : <ul style="list-style-type: none"> Insertion en emploi (Il existe également une Subvention salariale pour 			X	X	X	X		X ⁹	X	X ¹⁰	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> soutenir le salaire de la personne embauchée soutenir le salaire de l'accompagnement interne compenser des dépenses de formation d'appoint de la personne 	

³ Quelques éléments de spécificité : L'horaire de travail peut être inférieur à 30 heures pour une PH. Frais généraux pour une PH pouvant aller jusqu'à un montant maximal de 10 000 \$.

⁴ Ce programme est également financé par le MIDI et Investissement Québec.

⁵ Voir note 1.

⁶ Quelques éléments de spécificité : L'horaire de travail peut être inférieur à 30 heures pour une PH. Frais généraux pour une PH pouvant aller jusqu'à un montant maximal de 10 000 \$.

⁷ Voir note 1

⁸ Quelques éléments de spécificité : Possibilité de 60 semaines pour une personne handicapée. Frais généraux pour une PH pouvant aller jusqu'à un montant maximal de 10 000 \$

⁹ Pour le Volet « Insertion en emploi »

¹⁰ Voir note 1.

OFFRE NON SPÉCIFIQUE

Besoins des entreprises?							Nom du service/programme/mesure ?	Offert par?			Maîtrise d'œuvre?		Domaine?			A qui?		Admissibilité?				Type d'accompagnement?	
1	2	3	4	5	6	7		MTESS	CPMT	EQ	D	I	I	Rél	Me	E	S	PP	P	ESAC	Exc	Aide financière pour...	Soutien technique pour...
	X								X	X		X		X	X		X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> ● s'orienter dans l'offre de services existante 	
EN SAVOIR + https://www.mtess.gouv.qc.ca/services-a-la-clientele/service-assistance-employeurs/																							
		X							X	X		X		X	X		X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> ● obtenir un état de situation des ressources de l'entreprise et aider à faire des choix éclairés, entre autres, en matière de développement de compétences 	
EN SAVOIR + http://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/entreprises/gerer-vos-ressources-humaines/ EN SAVOIR ++ http://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_6_Concertation_pour_emploi/00_Guide_CPE_TDM.pdf http://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_6_Concertation_pour_emploi/00_CPE_generalites.pdf																							
			X						X	X	X	X		X	X			X ¹⁶	X	X		<ul style="list-style-type: none"> ● payer une accompagnatrice ou un accompagnateur expérimenté pour aider le gestionnaire à trouver de nouvelles stratégies en matière de gestion des ressources humaines. 	
EN SAVOIR ++ http://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_6_Concertation_pour_emploi/01_CPE_coaching_dev_hab_gestion.pdf																							
			X						X	X	X	X		X	X			X ¹⁷	X	X		<ul style="list-style-type: none"> ● s'offrir les services d'un ou d'une spécialiste pour réaliser divers mandats en matière de gestion des ressources humaines (acquisition, développement et conservation des ressources humaines) 	
EN SAVOIR + http://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/entreprises/gerer-vos-ressources-humaines/soutien-en-gestion-des-ressources-humaines/ EN SAVOIR ++ http://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_6_Concertation_pour_emploi/04_CPE_soutien_grh.pdf																							

¹⁶ Priorité accordée à la PME (6 à 99 personnes).

¹⁷ Priorité accordée à la PME (6 à 99 personnes).

Besoins des entreprises?							Nom du service/programme/mesure ?	Offert par qui?			Maîtrise d'œuvre?		Domaine?			A qui?		Admissibilité?				Type d'accompagnement?		
1	2	3	4	5	6	7		MTESS	CPMT	EQ	D	I	I	Rél	Me	E	S	PP	P	ESAC	Exc	Aide financière pour...	Soutien technique pour...	
		X	X				Concertation pour l'emploi/ Volet « Mise sur pied d'un service de ressources humaines » <i>Mesure</i>			X	X	X				X				X ¹⁸	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • payer les honoraires professionnels pour monter le projet • soutenir le salaire de la personne embauchée 	<ul style="list-style-type: none"> • documenter le projet
																							EN SAVOIR + http://www.emploiuebec.gouv.qc.ca/entreprises/gerer-vos-ressources-humaines/mise-sur-pied-dun-service-de-ressources-humaines/	
			X	X			Programme Découvrir une relève. Stages d'observation et d'exploration			X	X	x	Prél			X		X	X	X	X	X ¹⁹	<ul style="list-style-type: none"> • accéder à des candidatures de jeunes de moins de 25 ans intéressés à entreprendre un stage • développer des outils de stages à l'intention de l'entreprise • soutenir la personne responsable du stage de l'entreprise dans son rôle et l'assister en cas de difficultés • bénéficier d'une reconnaissance publique pour l'engagement social 	
																							EN SAVOIR + http://www.emploiuebec.gouv.qc.ca/entreprises/recruter/decouvrir-une-releve/ http://www.emploiuebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/00_ent_Decouvrir-une-releve.pdf http://www.emploiuebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_1_Services_aide_emploi/Stages_decouvrir_kit_EQ/Ann_2_Aide_memoire_a_intention_des_entreprises.pdf EN SAVOIR ++ http://www.emploiuebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_1_Services_aide_emploi/5_1_1_Guide_SAE_decouvrir_stages.pdf	
				X			Service Embaucher du personnel étudiant (emploi d'été, emploi à temps partiel ou stage pratique)			X	X		Prél			X		X	X	X			<ul style="list-style-type: none"> • accéder à des candidatures d'étudiants (en libre service via le site de recrutement « Placement en ligne » ou avec une assistance technique pour l'utilisation du site par le Centre d'assistance au placement) 	
																							EN SAVOIR + http://www.emploiuebec.gouv.qc.ca/entreprises/recruter/embaucher-du-personnel-etudiant/	
	?				X		Service Agrément des formateurs		X		X					X						X ²⁰	<ul style="list-style-type: none"> • accéder, en libre-service, à des formatrices, formateurs ou organismes de formateurs agréés 	
																							EN SAVOIR + http://agrement-formateurs.gouv.qc.ca/	

¹⁸ Priorité accordée à la PME (6 à 99 personnes).

¹⁹ On vise principalement les moyennes et grandes entreprises mais la petite entreprise n'est pas exclue pour autant.

²⁰ Employeur assujéti à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main d'œuvre (loi sur les compétences).

Besoins des entreprises?							Nom du service/programme/mesure ?	Offert par qui?			Maitrise d'œuvre?		Domaine?			A qui?		Admissibilité?				Type d'accompagnement?		
1	2	3	4	5	6	7		MTESS	CPMT	EQ	D	I	I	Rél	Me	E	S	PP	P	ESAC	Exc	Aide financière pour...	Soutien technique pour...	
				X ²¹	X		Soutien collectif à l'adéquation formation-emploi. <i>Programme</i>		Fonds ²²	X	X	X			X	X	X					X ²³	<ul style="list-style-type: none"> • soutenir des projets de formation dans les « domaines » suivants : <ul style="list-style-type: none"> - formation de base et alphabétisation - francisation des milieux de travail - formation continue en entreprise • soutenir différents frais liés à un projet de développement des compétences au moyen de stages rémunérés en entreprise. (Notamment soutien aux apprentissages liés à la tâche et soutien à l'intégration dans le milieu de travail) • soutenir l'utilisation de technologies numériques comme outils d'apprentissage. 	
																						EN SAVOIR + https://www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/promoteurs-collectifs.asp EN SAVOIR ++ CPMT_guide-promoteurs-collectifs-2017-2018%20(1).pdf		
					X		<i>Programme</i> d'apprentissage en milieu de travail (PAMT)			X ²⁴	X				X	X		X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> • financer une partie des dépenses via un crédit d'impôt (Revenu-Québec) 	<ul style="list-style-type: none"> • disposer d'outils permettant de bien structurer le processus d'apprentissage (carnet d'apprentissage, guide du compagnon) • informer le compagnon (séance d'information obligatoire offerte par EQ) et le former (offert par certains CSMO) • assumer un rôle de suivi, de coordination et de gestion du Programme tout au long de la démarche (affectation à l'entreprise d'une personne d'EQ). 	
																						EN SAVOIR + http://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/entreprises/investir-en-formation/programmes-de-developpement-de-la-main-doeuvre/apprentissage-en-milieu-de-travail/ EN SAVOIR ++ http://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/00_broch_PAMT.PDF		

²¹ Concerne plus particulièrement le Volet « Stage rémunéré en entreprise ».

²² Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main d'œuvre.

²³ Il s'agit uniquement de promoteurs collectifs.

²⁴ Le PAMT est basé sur des normes professionnelles développées par les Comités sectoriels de main d'œuvre (CSMO). Ces derniers sont financés par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Ils développent également les outils nécessaires à la formation (carnet d'apprentissage, guide du compagnon, etc.).

Besoins des entreprises?							Nom du service/programme/mesure ?	Offert par qui?			Maitrise d'œuvre?		Domaine?			A qui?		Admissibilité?				Type d'accompagnement?	
1	2	3	4	5	6	7		MTESS	CPMT	EQ	D	I	I	Rél	Me	E	S	PP	P	ESAC	Exc	Aide financière pour...	Soutien technique pour...
	X			X					X	X	X	X ²⁵			X		X	X	X			● soutenir l'aide technique accordée (voir à droite)	● susciter et supporter la concertation des forces vives du milieu en matière de développement de l'emploi et de la main d'œuvre
																						EN SAVOIR ++ http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_6_Concertation_pour_emploi/06_CPE_tableadhoc.pdf	
						X			X	X				X	X	X			X ²⁶			● soutenir le salaire des travailleurs dont l'emploi a été stabilisé	
																						EN SAVOIR + http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/entreprises/gerer-vos-ressources-humaines/stabilisation-de-emploi/ EN SAVOIR ++ http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_6_Concertation_pour_emploi/05_CPE_projet_stabilisation.pdf	
						X			X	X	X			X	X	X			X ²⁷	X		● soutenir la mise en œuvre du plan d'aménagement et de réduction du temps de travail et les frais engagés par le comité de concertation en entreprise	● mettre sur pied un comité de concertation et le supporter dans ses travaux
																						EN SAVOIR + http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/entreprises/gerer-vos-ressources-humaines/amenagement-et-reduction-du-temps-de-travail/ EN SAVOIR ++ http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_6_Concertation_pour_emploi/03_CPE_ARTT.pdf	
						X	X		X	X	X		X		X	X			X ²⁸	X	X	● soutenir les frais relatifs au fonctionnement du comité et aux activités de reclassement	● mettre en place un comité d'aide au reclassement (ou CREC comité d'aide au reclassement à entrées continues) et l'accompagner dans ses travaux
																						EN SAVOIR + http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/entreprises/sinformer-sur-ses-responsabilites-legales/licencier-collectif/ EN SAVOIR ++ http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/guide_mesures_services/05_Mesures_progr_Emploi_Quebec/05_6_Concertation_pour_emploi/02_CPE_comite_aide_reclass.pdf	

²⁵ Notamment via le soutien accordé aux Foires et salons de l'emploi.

²⁶ Principalement du secteur privé et surtout des entreprises appartenant à des secteurs soumis à de fortes fluctuations saisonnières.

²⁷ Cette mesure s'adresse plus particulièrement aux moyennes et aux grandes entreprises.

²⁸ La mesure s'adresse à tout employeur qui licencie 10 personnes ou plus d'un même établissement pour une période de plus de six mois mais vise particulièrement les employeurs qui prévoient licencier 50 salariés ou plus (dans ce cas, déclaration obligatoire).